



TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MICHELET (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Michelet par la société STPS – Z.I SUD CS17171 – 77272 Villeparisis, agissant pour le compte de GRDF – 60 rue Pierre Brossolette – 91220 Brétigny-Sur-Orge (raccordement au réseau de gaz),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Michelet** à compter du **28 novembre 2022** à **8 heures 30** jusqu'au **16 décembre 2022** à **17 heures** :

- **Interdiction de stationner** au droit des n°13 à 17,
- **Neutralisation successive de chacun des trottoirs à hauteur du n°15** : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Neutralisation de la piste cyclable** au droit des n°13 à 17 : les cyclistes seront invités à mettre pied à terre,
- **Neutralisation de la chaussée** au droit des n°13 à 17 : les véhicules seront déviés sur la piste cyclable ou sur le stationnement neutralisés à cet effet selon l'avancement du chantier,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissent Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société STPS — Z.I SUD CS17171 – 77272 Villeparisis.

FAIT EN MAIRIE, LE **14 NOV. 2022**

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine

Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publiques



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE

15 NOV. 2022